



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/58/36  
3 juin 2009

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Cinquante-huitième réunion  
Montréal, 6 - 10 juillet 2009

**PROPOSITION DE PROJET : LA REPUBLIQUE D'IRAQ**

Le présent document comporte les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Elimination

- Plan national d'élimination (première tranche)

PNUE et ONUDI

## FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

### Iraq

<b>(I) TITRE DU PROJET</b>	<b>ORGANISME:</b>
Proposition de plan d'élimination de SAO	PNUE, ONUDI

<b>(II) DERNIERES DONNEES DE L'ARTICLE 7 (Tonnes PAO)</b>				<b>ANNEE: 2008</b>	
CFC: 1,597.1	CTC: 4.6	Halons: 39.1	MB: 5.0	TCA: 0	

<b>(III) DERNIERES DONNEES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (Tonnes PAO)</b>											<b>ANNEE:</b>		
Substances	Aérosols	Mousses	Halons	Refrigeration		Solvants	Agents de transformation	Inhalateurs a doseur	Utilisation de laboratoire	Bromure de méthyle		Gonflage de tabac	Total Sector Consumption
				Fabrication	Services d'entretien					QPS	Non QPS		
CFC													0.
CTC													0.
Halons													0.
Methyl Bromide													0.
Others													0.
TCA													0.

<b>(IV) DONNEES DU PROJET</b>			2009	2010	2011	2012	Total
<b>Limites de la consommation du Protocole de Montréal</b>		CFC					
		HAL					
		CTC					
		TCA					
<b>Consommation maximale permise (Tonnes PAO)</b>		CFC	1,350.				
		HAL					
		CTC					
		TCA					
<b>Coûts de projet (\$US)</b>	PNUE	Coûts de projet	1,136,000.		505,000.		3,282,000.
		Coûts de soutien	147,680.		65,650.		426,660.
	ONUUDI	Coûts de projet	4,353,530.		303,000.		9,313,060.
		Coûts de soutien	326,515.		22,725.		698,480.
<b>Total des fonds demandés pour l'année en cours (\$US)</b>		Coûts de projet	5,489,530.				5,489,530.
		Coûts de soutien	474,195.				474,195.

<b>(V) RECOMMANDATION DU SECRETARIAT:</b>	<b>A examiner individuellement</b>
---	------------------------------------

QPS: Applications sanitaires préalables à l'expédition

Non-QPS: Applications autres que sanitaires et préalables à l'expédition

## DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement d'Iraq, le PNUE, à titre d'agence d'exécution principale, présente au Comité exécutif pour examen à sa 58<sup>e</sup> réunion un plan national d'élimination (PNE). Le coût total du PNE de l'Iraq tel que présenté à l'origine est de 1 756 000 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 228 280 \$US pour le PNUE, et de 8 739 698 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 655 477 \$US pour l'ONUDI. Le gouvernement d'Iraq présente aussi à la 58<sup>e</sup> réunion un programme de pays.

### Données générales

2. A sa 57<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé les deux projets d'investissement suivants dans les secteurs de la mousse et de la réfrigération en Iraq, sous réserve du mécanisme de non-conformité du Protocole de Montréal et selon l'entente qu'aucun autre projet d'élimination des CFC dans ces secteurs ne sera approuvé pour l'Iraq autre que le Plan national d'élimination (décisions 57/26 et 57/27) :

- a) Conversion du CFC-11 au chlorure de méthylène dans la production de plaques de mousse souple chez Al Hadi Co. La mise en œuvre de ce projet conduira à l'élimination de 20 tonnes PAO de CFC-11; et
- b) Remplacement du frigorigène CFC-12 par du HFC-134a et l'agent de gonflage de mousse CFC-11 par du cyclopentane dans la fabrication de réfrigérateurs et de congélateurs horizontaux domestiques chez Light Industries Company. La mise en œuvre de ce projet conduira à l'élimination de 151,5 tonnes PAO de CFC-11 et 42,1 tonnes PAO de CFC-12.

### Vue d'ensemble du plan national d'élimination

#### Consommation de SAO

3. Selon une enquête nationale menée en 2008 et couvrant tous les secteurs de fabrication et d'entretien en Iraq, les données de consommation de référence de SAO ont été calculées comme suit :

Nom de la SAO	Tonnes PAO			Référence
	2006	2007	2008	
CFCs	1 414,1	1 686,1	1 597,1	1 517,0
Halons	56,6	29,0	39,1	70,4
CTC	6,0	6,0	4,6	21,4
BM	8,4	5,8	5,0	4,6

4. Comme l'indique le tableau ci-dessous, plus de 95 pour cent de la consommation totale de SAO en Iraq consiste en CFC-11 (environ 20 pour cent) et CFC-12 (plus de 75 pour cent) :

Nom de la SAO	Tonnes PAO				% du total
	2006	2007	2008	Moyenne (06-08)	
CFC-11	292,3	356,4	342,5	330,4	20,3%
CFC-12	1 117,1	1 320,2	1 244,6	1 227,3	75,3%
CFC-115	4,7	9,5	10,0	8,1	0,5%
Halon-1211	6,6	6,0	8,1	6,9	0,4%

Nom de la SAO	Tonnes PAO				
	2006	2007	2008	Moyenne (06-08)	% du total
Halon-1301	38,0	23,0	31,0	30,7	1,9%
Halon-2402	12,0	-	-	4,0	0,2%
CTC	6,0	6,0	4,6	5,5	0,3%
BM	8,4	5,8	5,0	6,4	0,4%
HCFC-22	9,5	10,9	10,7	10,4	0,6%
Total	1 494,6	1 737,8	1 656,5	1 629,6	100 0%

5. Comme l'indique le tableau ci-dessous, environ 93 pour cent de la consommation totale de SAO (à l'exception des HCFC) a lieu dans le secteur de la mousse (18 pour cent) et dans le secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération (75 pour cent) :

Nom de la SAO	Répartition sectorielle (tonnes PAO)						
	Mousse*	Fab. Réf.**	Entr. Réf	Lutte contre l'incendie	Solvants	Non-QPS	Total
CFC-11	290,0		52,5				342,5
CFC-12		65,3	1 179,3				1 244,6
CFC-115			10,0				10,0
Halon-1211				8,1			8,1
Halon-1301				31,0			31,0
CTC					4,6		4,6
BM						5,0	5,0
<b>Total</b>	<b>290,0</b>	<b>65,3</b>	<b>1 241,8</b>	<b>39,1</b>	<b>4,6</b>	<b>5,0</b>	<b>1 645,7</b>

(\*) Y compris 20 tonnes de CFC-11 utilisées dans le projet de mousse de Al Hadi Co. approuvé à la 57<sup>e</sup> réunion.

(\*\*) Y compris 151,5 ODP tonnes de CFC-11 et 42,1 ODP tonnes de CFC-12 utilisées dans le projet de réfrigération de Light Industries Company approuvé à la 57<sup>e</sup> réunion.

6. Les prix par kg des SAO les plus couramment utilisés en Iraq sont les suivants : 2,80 \$US pour le CFC-11 ; 2,90 \$US pour le CFC-12 ; selon la source d'importation et la marque ; 3,30 \$US à 4,00 \$US pour le HCFC-22 et 4,00 \$US à 6,60 \$US pour le HFC-134a. La fluctuation des prix du CFC-12 et du HFC-134a est due à l'existence de bonbonnes contrefaites étiquetées comme étant ces frigorigènes bien qu'ils contiennent des frigorigènes de substitution ou des mélanges inconnus de frigorigènes.

#### Législation des SAO

7. A l'heure actuelle, aucune loi n'a encore été adoptée sur les SAO et aucun système de permis d'importation/exportation de SAO n'a été établi en Iraq. Le gouvernement a l'intention d'adopter des lois pertinentes relatives aux SAO en vue de réaliser les objectifs du plan d'action national d'élimination, et d'accroître les capacités de surveillance afin d'assurer l'application effective du Protocole de Montréal.

#### Stratégie et plan d'action d'élimination

8. Le gouvernement de l'Iraq est résolu à éliminer la consommation de SAO de manière contrôlée et rentable, sans perturber excessivement les entreprises de fabrication ou les ateliers d'entretien de systèmes de réfrigération à base de CFC. Le gouvernement propose par conséquent d'éliminer complètement la consommation du CFC-11 et du CFC-12 utilisés dans la production de mousse de polyuréthane rigide et de réfrigérateurs commerciaux, par le biais de deux éléments de projets d'investissement ; mettre en œuvre un plan d'élimination portant sur la consommation de CFC-11, CFC-12 et CFC-115 dans le secteur

de l'entretien de l'équipement de réfrigération ; éliminer la consommation de halon-1211 et de halon-1301 au moyen d'une banque de halons ; et éliminer les CTC, les CFC-113 et le méthylchloroforme utilisés dans des applications de laboratoire et comme solvants grâce à un programme d'assistance technique. L'élimination du bromure de méthyle sera réalisée dans le cadre d'un projet qui sera présenté à une future réunion du Comité exécutif.

9. Le gouvernement de l'Iraq a soumis une demande officielle aux Parties au Protocole de Montréal afin d'examiner des propositions d'utilisation essentielle de 290 tonnes PAO de CFC-11 pour la production de mousse et de 400 tonnes PAO de CFC-12 pour la fabrication de réfrigérateurs et de congélateurs domestiques et de petit équipement de réfrigération commercial et l'entretien, pour chacune des années 2010 et 2011.

### **Secteur de la fabrication de mousse**

10. Outre Al Hadi Co., entreprise de fabrication de mousse (pour laquelle un projet d'élimination a été approuvé à la 57<sup>e</sup> réunion), il existe trois autres fabricants de mousse rigide en Iraq, notamment : Iraq Steel Construction (Iraq Steel), Nassr State Company for Mechanical Industries (Nassr State) et Baghdad Industrial Co. On estime la durée du projet couvrant les trois entreprises à 24 mois.

#### Iraq Steel

11. Fondée en 1980, Iraq Steel fabrique des panneaux d'isolation en mousse de polyuréthane rigide utilisés pour la construction de chambres froides, de magasins frigorifiques et de panneaux de murs et de toits dans le bâtiment. La capacité installée de l'usine, sur la base d'une production à deux postes, est de 2 millions de m<sup>2</sup> de mousse d'isolation. La ligne de production est basée sur une technologie de gonflage continu employant une machine de gonflage de mousse à basse pression de 16 kg/min (modèle Ceria) avec des pompes de dosage de polyol et de MDI (diisocyanate de dyphénylméthane) d'une capacité chacune de 8 kg/min, un transporteur et un tunnel de séchage.

12. Le projet consiste à remplacer 508 tonnes PAO de CFC-11 utilisé comme agent de gonflage par le pentane. Cette technologie a été choisie après examen de plusieurs autres agents de gonflage, tels que les HFC et le formate de méthyle. On a conclu que le pentane est la solution optimale, car il s'agit d'une technique de gonflage bien établie et largement disponible, très efficace pour le gonflage, à bas coût de fonctionnement et très faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG). Cependant, en raison de l'inflammabilité du pentane, des coûts d'investissement plus élevés seraient nécessaires pour assurer la sécurité.

13. Le projet couvre un réservoir de stockage souterrain et les accessoires ; le remplacement des pompes de dosage pour le pentane et les autres produits chimiques ; le remplacement de la machine de gonflage à basse pression existante par une machine à haute pression avec une tête d'injection ; la clôture de la zone de traitement et de coupe l'augmentation des systèmes de ventilation ; la protection antidéflagrante des systèmes de préchauffage ; l'installation de détecteurs de gaz, d'un système d'alarme, d'un paratonnerre et mise à la terre ; assistance technique (inspection indépendante et certification ; assurances, mise en service, essais de production, services et formation ; et 10 pour cent d'imprévus. On estime à 2 555 553 \$US le coût d'investissement total de la reconversion de l'usine. Les économies d'exploitation sur une période de deux ans sont estimées à 7 643 \$US.

#### Usine de mousse de Nassr State

14. La ligne de production de panneaux de mousse de polyuréthane rigide chez Nassr State a été établie en 1984. La capacité installée de l'usine, sur la base d'une production à deux postes, est de

2 millions de m<sup>2</sup> de mousse d'isolation. La ligne de production est basée sur une technologie de gonflage continu employant une machine de gonflage de mousse à basse pression de 16 kg/min (modèle Ecorsin) avec des pompes de dosage de polyol et de MDI (diisocyanate de dyphénylméthane) d'une capacité chacune de 8 kg/min, une bande de manutention et un tunnel de cuisson. L'usine est aussi équipée d'un dispensateur de mousse à basse pression de 40 kg/minute (Cannon) pour la production discontinue de panneaux pour des commandes spéciales et la production de pièces de caravanes.

15. Le projet consiste à remplacer 445 tonnes PAO de CFC-11 utilisé comme agent de gonflage avec le pentane. Cette technique a été sélectionnée pour les mêmes raisons que l'usine d'Iraq Steel. Le même type d'équipement et de modifications de l'usine proposés pour Iraq Steel sont proposés pour Nassr State, car les lignes de production continue de mousse rigide sont très semblables dans les deux usines. Le projet comprend aussi le remplacement de la machine de gonflage à basse pression (production discontinue de panneaux de mousse) par une unité à haute pression. On estime à 2 705 967 \$US le coût d'investissement total de la reconversion de l'usine. Les économies d'exploitation sur une période de deux ans sont estimées à 6 687 \$US.

#### Baghdad Industries

16. Fondée en 1985, Baghdad Industries fabrique des panneaux d'isolation en mousse de polyuréthane rigide utilisés pour la construction de chambres froides, de magasins frigorifiques et de panneaux d'isolation pour le bâtiment. La capacité installée de l'usine, sur la base d'une production à deux postes, est de 160 000 m<sup>2</sup> de mousse d'isolation. La ligne de production est basée sur une technologie de gonflage discontinue employant une machine de gonflage de mousse à basse pression de 80 kg/min (Elastogran) et une presse à cinq étages. L'usine est également équipée d'une machine de gonflage de mousse haute pression de 40kg/minute (Krauss Mafei), qui a été installée en 2005.

17. Le projet consiste à remplacer 40 tonnes PAO de CFC-11 utilisé comme agent de gonflage par le pentane. Le projet couvre un réservoir de stockage et les accessoires ; une unité de prémixage ; le remplacement de la machine de gonflage à basse pression existante par une machine à haute pression; la modification des presses à l'usage de pentane ; l'équipement et les systèmes de sécurité ; l'assistance technique; et 10 pour cent d'imprévu. On estime à 410 630 \$US le coût d'investissement total de la reconversion de l'usine. Les économies d'exploitation sur une période de deux ans sont estimées à 602 \$US.

#### **Secteur de la fabrication d'équipement de réfrigération**

18. Le projet d'investissement dans le secteur de la fabrication d'équipement de réfrigération commercial concerne la reconversion des six usines de fabrication de refroidisseurs d'eau suivantes :

<b>Usine de fabrication</b>	<b>Production (unités)</b>	<b>Consommation de CFC (kg)</b>
Albaidaa Factory	70	35
Dijlah Company	3 000	1 500
Alrafiddain Factory	95	50
Alnahrain Company	2 500	1 250
AlKassar Company	5 500	2 500
State Company of Electrical Industry	9 200	10 000
<b>Total</b>	<b>20 365</b>	<b>15 335</b>

19. Toutes ces usines utilisent des techniques de fabrication semblables. Dans l'ensemble, la production se fait en série et sur commande. Les lignes de production sont situées dans des ateliers

ouverts comportant différentes stations de travail consacrées à des tâches précises. Le travail en cours est transporté d'une station à l'autre à l'aide de transporteurs. Dans la majorité des cas, les lignes de production peuvent être reconfigurées pour les adapter à une production particulière ou les exigences du marché. Actuellement, ces compagnies utilisent des compresseurs, évaporateurs et condenseurs à base de CFC-12, provenant principalement du Liban, d'Espagne et de la République arabe syrienne. Le CFC-12 est souvent fourni en bonbonnes jetables de 13,5 kg.

20. Le projet consiste à remplacer 15,3 tonnes PAO de CFC-12 par le frigorigène HFC0134a. Bien que les frigorigènes à base d'hydrocarbures aient un PRG très faible, cette technologie à base d'hydrocarbures n'a pas été sélectionnée, étant donné les investissements élevés nécessaires pour traiter des questions de sécurité en raison de l'inflammabilité et la très petite taille des usines. La technologie de reconversion au HFC-134a comprend le remplacement des six pompes à vide actuelles, des unités de chargement en frigorigènes (4 unités fixes et sept unités portables) et des détecteurs de fuite ; la reformulation du modèle ; l'assistance technique. Le coût total de reconversion des usines est évalué à 246 050 \$US. On estime la durée du projet couvrant les six entreprises 18 mois.

### **Plan d'élimination dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération**

21. La majorité de la consommation de SAO en Iraq a trait au secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de climatisation. En 2008, la consommation de CFC dans le secteur de l'entretien a été estimée à 50 tonnes PAO de CFC-11 et 1 150 tonnes PAO de CFC-12, réparties comme suit :

Sous-secteur (et unités)	Consommation de CFC (tonnes PAO)			
	CFC-11	CFC-12	CFC-115	Total
Refroidisseurs (300 unités)	30,0	50,0		80,0
Réfrigérateurs domestiques/petits réfrigérateurs commerciaux (6 millions)	20,0	400,0		420,0
Systèmes commerciaux (5 millions)		100,0	10,0	110,0
Climatiseurs d'automobile (1,75 million)		600,0		600,0
Total	50,0	1 150,0	10,0	1 210,0

22. La plupart du HCFC-22 consommé dans le pays est utilisé pour l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation, des petites quantités étant employées pour la fabrication de systèmes de climatisation (le secteur des HCFC sera étudié en profondeur pendant la préparation du plan de gestion de l'élimination du HCFC de l'Iraq).

23. L'Iraq comporte environ 250 importants ateliers d'entretien de l'équipement de réfrigération, 80 grandes compagnies de contrat/entretien et plus de 3 800 petits et moyens ateliers d'entretien. D'après les estimations, 10 500 techniciens d'entretien travaillent dans des ateliers agréés et 9 000 dans des ateliers du secteur public. Le CFC-11 est utilisé dans certains ateliers pour le nettoyage des circuits de réfrigération et de climatisation.

24. Les activités suivantes sont proposées pour éliminer la consommation de CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération :

- a) Elaboration et adoption de législation exhaustive sur les SAO, y compris un système de permis d'importation/exportation de SAO; tenue de réunions de consultation avec les principales parties prenantes; création et mise en action d'une équipe spéciale d'application; mise en œuvre d'une campagne de sensibilisation thématique, y compris des séminaires et l'élaboration de matériel de sensibilisation; et favorisation de la coordination régionale avec les pays avoisinants (160 000 \$US);

- b) Mise en œuvre de programmes de formation de formateurs et de formation à l'intention de 500 agents de douane et des autorités compétentes, et fourniture de matériel d'identification (251 000 \$US);
- c) Création d'une équipe spéciale pour le secteur de la réfrigération, chargée de la mise à jour des programmes de formation des centres de formation technique et professionnelle, l'élaboration de codes de bonnes pratiques d'entretien et la mise en place d'un système de certification obligatoire pour les techniciens; fourniture d'équipement de formation en réfrigération à 10 centres; mise en œuvre de programmes de formation aux bonnes pratiques en matière d'entretien pour 3 000 techniciens; élaboration d'un programme de formation en démonstration de la conversion d'appareils de refroidissement domestiques et de petits refroidisseurs commerciaux, y compris la manipulation et l'entretien appropriés des frigorigènes de substitution (695 000 \$US);
- d) Mise en œuvre d'un programme de récupération et de recyclage comportant 350 machines de récupération de différentes capacités avec équipement accessoire; 150 machines de récupération et recyclage de climatiseurs d'automobile et 1 000 boîtes à outils d'entretien pour les petits ateliers d'entretien (2 680 000 \$US).

### **Programme de gestion des halons**

25. D'après l'enquête menée durant la préparation du PNE pour l'Iraq, la capacité installée de halons dans le pays est de 118,4 tonnes PAO de halon-1211, 555,5 tonnes PAO de halon-1301 et 48,0 tonnes PAO de halon-2402.

26. Le halon-1211 est contenu dans des extincteurs portatifs et fixes. Il est importé en (bonbonnes de 0,6 à 1.3 tonnes) et rechargé dans des extincteurs portatifs par les fabricants et les distributeurs d'équipement de lutte contre l'incendie. Des extincteurs à base de halon-1211 (bonbonnes de 1 à 6 kg) contenant deux tonnes métriques sont importés chaque année. Le halon-1301 est utilisé dans les systèmes de protection d'installations et de propriété de valeur; celui-ci est importé soit dans des systèmes fixes, soit en bloc pour recharge. Certains stocks de halons-2402 importés de la Fédération russe sont utilisés par la défense civile et divers ministères.

27. Le projet propose d'introduire et de promouvoir l'utilisation durable et sûre de produits de remplacement des halons en offrant une assistance technique à l'industrie de protection contre l'incendie et aux services des incendies; en créant une base de données d'utilisateurs de halons; par des programmes de formation à la gestion des halons, aux technologies de substitution pour la lutte contre l'incendie et à l'entretien régulier du matériel de halons; et par l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de sensibilisation et d'éducation du public.

28. Le projet comporte deux éléments principaux : un élément d'assistance technique destiné à faciliter la transitions aux produits de remplacement des halons et un élément de gestion des halons pour la récupération et le recyclage de halons pour des usages non essentiels. Les activités seront mises en œuvre par une compagnie de sous-traitance et des consultants. Un montant de 34 430 \$US est demandé pour une machine de récupération et de recyclage des halons et l'équipement accessoire, afin d'assurer la récupération de halons d'extincteurs et de systèmes d'extinction retirés; et 30 000 \$US sont demandés pour l'assistance technique, la formation et la gestion. La durée de la mise en œuvre du projet est de 36 mois.

### **Assistance technique pour l'élimination du CTC, du méthylchloroforme et du CFC-113**

29. Le projet a pour objectif de réaliser l'élimination totale du CTC, du CFC-113 et de très petites quantités de méthylchloroforme (0,2 tonnes) utilisés dans le secteur des solvants en Iraq. Le CTC et le CFC-113 sont actuellement utilisés en faible quantité à des fins d'analyse et de contrôle de qualité dans trois laboratoires (principalement pour analyser les hydrocarbures dans l'eau). Après extraction de l'eau à l'aide du CTC/CFC-113, le contenu des solvants en hydrocarbures est analysé. Quelques autres laboratoires ont des stocks modestes de CTC de grade réactif qui est utilisé dans des essais irréguliers; la consommation de CTC dans ces laboratoires sera éliminée avant 2010.

30. Le projet propose de mener une enquête auprès de tous les utilisateurs de CTC/CFC-113 dans le pays en identifiant les méthodes d'analyse employées dans chaque laboratoire; fournir une assistance technique par l'intermédiaire d'un consultant international; et tenir un atelier en vue de présenter les technologies de remplacement appropriées dans le secteur des laboratoires et de l'analyse. Le coût total du projet est de 92 000 \$US et sa durée de mise en œuvre est de 18 mois.

#### **Unité de gestion du projet**

31. En vue d'assurer la mise en œuvre durable des activités prévues dans le PNE ainsi qu'une collaboration étroite entre les principales parties prenantes et les agences d'exécution, un élément de mise en œuvre et de surveillance du projet a été inclus. L'unité de gestion du projet sera responsable de :

- a) La gestion et la coordination de la mise en œuvre du PNE conformément aux politiques gouvernementales établies;
- b) En consultation avec l'Unité d'ozone et les agences d'exécution, le recrutement et la direction d'équipes d'experts nationaux chargés d'assister la mise en œuvre de divers éléments de projet du Plan national d'élimination;
- c) Elaboration et mise en œuvre d'activités de formation, de sensibilisation et de renforcement des capacités pour les départements gouvernementaux, législateurs, décideurs clé et autres parties prenantes;
- d) Sensibilisation des utilisateurs de SAO et du public aux plan national d'élimination des SAO au moyen d'ateliers, de publicité médiatique et autres mesures de diffusion;
- e) Préparation des plans de mise en œuvre annuels, des rapports de vérification certifiant l'élimination des SAO dans les sous-projets achevés, visites d'installations et audit, et rapports annuels de décaissement basés sur l'efficacité;
- f) Mise sur pied et mise en œuvre d'un mécanisme décentralisé de surveillance et d'évaluation des activités du plan national d'élimination en association avec les organismes réglementaires environnementaux provinciaux pour assurer la durabilité.

32. Etant donné la situation en Iraq et l'envergure du plan national d'élimination qui devrait être mis en œuvre dans des délais très courts, on propose la création d'une unité d'appui permanente. Cette unité sera située à la Mission d'assistance à l'Iraq des Nations Unies (Amman, Jordanie), qui peut offrir des services administratifs et des visites de terrain afin d'assurer la mise en œuvre ponctuelle du plan national d'élimination. En outre, le projet bénéficiera du soutien et de l'expérience du bureau spécial de l'ONUDI pour l'Iraq, qui a aussi son siège à Amman.

33. Le coût total de l'unité de gestion du projet est estimé à 650 000 \$US, y compris l'unité d'appui permanente (200 000 \$US).

#### **Coût total du plan national d'élimination**

34. Le coût total du PNE présenté pour l'élimination complète de tous les SAO, y compris le BM et les HCFC s'élève à 10 495 698 \$US. Le coût de chaque sous-projet du PNE est indiqué dans le tableau ci-dessous :

Sous-projets	\$US		
	Total	1 <sup>ère</sup> tranche	2 <sup>ème</sup> tranche
Secteur de la fabrication de mousse	5 657 218	5 347 218	310 000
Secteur de la fabrication d'équipement de réfrigération	246 050	246 050	
Plan d'élimination dans l'entretien de l'équipement de réfrigération	3 786 000	3 786 000	
Programme de gestion des halons	64 430	64 430	
Elimination du CTC, du méthylchloroforme et du CFC-113	92 000	92 000	
Unité de gestion du projet(*)	650 000	386 000	264 000
<b>Coût total</b>	<b>10 495 698</b>	<b>9 921 698</b>	<b>574 000</b>

(\*) Y compris 200 000 \$US pour l'unité d'appui permanente du PNUE.

### **OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRETARIAT**

#### **OBSERVATIONS**

35. A l'intention de membres du Comité exécutif, les observations du Secrétariat sur le plan national d'élimination pour l'Iraq sont organisées selon les sous-sections suivantes :

- a) Questions d'orientation;
- b) Consommation de SAO;
- c) Sous-projet d'investissement dans le secteur de la mousse;
- d) Sous-projet dans le secteur de la fabrication d'équipement de réfrigération;
- e) Sous-projet dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération;
- f) Programme de gestion des halons;
- g) Assistance technique pour l'élimination du CTC, du méthylchloroforme et du CFC-113;
- h) Unité de gestion du projet;
- i) Résumé des surcoûts convenus du plan national d'élimination pour l'Iraq;
- j) Projet d'accord entre le gouvernement de l'Iraq et le Comité exécutif;
- k) Recommandation du Secrétariat.

## Questions d'orientation

36. Le gouvernement de l'Iraq est seulement devenu Partie au Protocole de Montréal en juin 2008. A la différence de tous les autres pays visés à l'article 5, qui sont devenus Parties au Protocole de Montréal bien avant cette date, le gouvernement de l'Iraq va devoir éliminer totalement la consommation de CFC, halons, CTC et méthylchloroforme uniquement par la mise en œuvre du plan national d'élimination. En réponse aux questions soulevées par le Secrétariat à propos du plan national d'élimination pour l'Iraq, le PNUE a indiqué que le gouvernement de l'Iraq avait reconnu l'importance des traités internationaux sur l'ozone deux ans auparavant, lorsqu'il collaborait avec le PNUE et l'ONUDI pour trouver des réponses sur la politique fondamentale, les conséquences juridiques et techniques de la ratification de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal et ses amendements, et qu'il œuvrait au sein d'un comité spécialisé créé sous l'égide du Ministère de l'environnement pour traiter de la ratification du Protocole.

### Situation de non-conformité apparente de l'Iraq

37. Lors de leur 20<sup>e</sup> Réunion, les Parties au Protocole de Montréal ont demandé au Comité exécutif, lorsqu'il examinerait les propositions de projet devant permettre à l'Iraq d'éliminer les substances qui appauvrissent la couche d'ozone, de tenir compte de la situation particulière de cette nouvelle Partie, qui pourrait éprouver des difficultés à éliminer les substances des annexes A et B, et de faire preuve de souplesse en examinant les propositions de projet, sans préjudice d'un examen éventuel de la situation de l'Iraq par les Parties, en cas de non-respect (paragraphe 2 de la décision XX/15).

38. La consommation de CFC déclarée par le gouvernement de l'Iraq pour 2008 est supérieure au niveau autorisé aux termes du Protocole de Montréal. Par conséquent, il semble que l'Iraq est en situation de non-respect des dispositions du Protocole. Dans son rapport sur les données fournies dans le cadre de l'article 7 qui sera présenté à la 42<sup>e</sup> réunion du Comité de mise en œuvre (juillet 2009), le Secrétariat de l'ozone rendra compte notamment de tous les cas de non-respect apparent par les Parties, y compris l'Iraq.

### Système de permis

39. Le 19 mai 2009, le gouvernement de l'Iraq a présenté une communication officielle au Bureau régional de l'Asie de l'Ouest du PNUE sur l'approbation, par le Conseil des ministres de l'Iraq de la mise en place d'un système de permis destiné à contrôler les importations de SAO (une copie de cette communication a aussi été transmise au Secrétariat de l'ozone). La législation relative aux SAO sera parachevée pendant la mise en œuvre du plan national d'élimination et introduira des éléments d'un système de permis/quotas et d'autres mesures réglementaires (par exemple, contrôles d'émissions de SAO, contrôle du commerce intérieur, nouvelles installations, récupération et recyclage, certification des techniciens et des ateliers). Le Ministère de l'environnement de l'Iraq prépare actuellement une communication officielle qui sera adressée au Secrétariat de l'ozone à cet égard.

### Demande d'utilisations essentielles

40. Après avoir examiné la proposition de dérogation pour des utilisations essentielles pour la mousse, la réfrigération et la climatisation soumise par le gouvernement de l'Iraq, le Groupe de l'évaluation technique et économique n'a pas pu recommander cette proposition. Dans son rapport, le Groupe a déclaré notamment « qu'il y a une abondance d'expertise à l'échelle mondiale en matière de récupération et de recyclage des CFC et des stocks suffisamment importants de CFC recyclés qui pourraient être utilisés rapidement pour aider l'Iraq à faire face à ses besoins. Les Parties pourraient souhaiter examiner la situation de l'Iraq en tant que nouvelle Partie au Protocole et ses récentes circonstances intérieures qui rendent l'assistance prioritaire. Un projet bilatéral avec une autre Partie pourrait aider à résoudre rapidement tous problèmes concernant la fourniture de CFC recyclés jusqu'à ce que les projets de transfert de technologie soient achevés. Par ailleurs, le Groupe de l'évaluation technique et économique est d'avis que les deux mesures prioritaires suivantes pourraient rapidement réduire la demande de CFC pour l'entretien et réduire au minimum le volume d'importations de CFC-11 et CFC-12 recyclés : les programmes de retrait de l'équipement installé qui fuit et son remplacement par un nouvel équipement sans CFC, et l'adoption de la récupération et du recyclage. Ces deux mesures libéreraient des CFC recyclés pour l'entretien de l'équipement qui n'a pas encore atteint sa fin de vie et qui est encore en bon état de marche. Le remplacement de l'équipement peut fournir des avantages supplémentaires, notamment l'efficacité énergétique et une meilleure performance ».

### **Consommation de SAO**

41. Vu la difficulté actuelle d'envoyer du personnel du PNUE et de l'ONUDI et des consultants en Iraq, la collecte et la vérification des données SAO ont été effectuées par des consultants nationaux qui ont reçu une formation à l'extérieur du pays. L'enquête a aussi été appuyée par des questionnaires élaborés par le PNUE et l'ONUDI. Par conséquent, l'exactitude des données de consommation de SAO varie selon les secteurs et les substances. Le niveau de précision est particulièrement faible dans le secteur de l'entretien, où des suppositions générales ont été faites.

42. Plusieurs questions ont été soulevées concernant le niveau de consommation de CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, notamment le grand nombre de systèmes de réfrigération à base de CFC que l'on estime être encore opérationnel, si l'on considère le nombre de ménages (environ 2,5 millions) et le nombre limité de réfrigérateurs et de refroidisseurs domestiques produits localement; le grand nombre de climatiseurs d'automobile à base de CFC-12 encore opérationnels, vu l'ancienneté de beaucoup de véhicules et le fait qu'un grand nombre de véhicules fabriqués avant 1995 n'étaient pas équipés de climatiseur.

43. Le PNUE et l'ONUDI ont constaté un niveau d'exactitude plus élevé dans les données de consommation du secteur industriel par rapport au secteur de l'entretien, ce qui est le cas dans la plupart des pays où la totalité du secteur industriel peut être étudié. Bien que le système de permis ne soit pas encore opérationnel, le Ministère de l'environnement a réussi à identifier presque tous les importateurs de SAO grâce à plusieurs annonces publiques. Tous les importateurs ont soumis des données historiques de consommation, en particulier pour les trois dernières années. Un travail de recoupement réalisé par le Ministère pour vérifier la fiabilité des données soumises entre les importateurs a accru la confiance dans les données recueillies. S'agissant de la relativement grande quantité d'équipement à base de CFC encore opérationnel dans le pays, le PNUE a précisé que cet équipement avait été importé dans le pays au cours des 20 dernières années et que le nombre de ces importations était particulièrement élevé pendant la période 2003-2005. En outre, une grande quantité d'équipement à base de HFC-134a a été entretenu avec du CFC-12 en raison du prix plus avantageux et de la disponibilité de ce dernier (le HFC-134a a commencé à être disponible dans le pays au cours des 3-4 dernières années).

### Réduction de la consommation de CFC

44. Il a été constaté que les quantités de CFC utilisées actuellement dans le sous-secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération pourraient être considérablement réduites en introduisant des frigorigènes de substitution d'adoption aisée. L'introduction de mélanges de frigorigènes de remplacement est proposée seulement pour une courte période de temps pour permettre l'élimination immédiate des CFC dans l'équipement dont la durée de vie restante est très courte. Cependant, toute proposition concernant les HCFC doit être examinée soigneusement et évaluée afin d'éviter d'accroître la dépendance de ces SAO. A moyen terme, des réductions supplémentaires pourraient être réalisées en introduisant des bonnes pratiques d'entretien, la conversion des systèmes de réfrigération et un certain degré de récupération et recyclage des frigorigènes.

45. Notant qu'un grand nombre de refroidisseurs ont dépassé leur durée et doivent donc être remplacés, on a suggéré que l'ONUDI donne de l'assistance au gouvernement pour l'entreprise d'un examen technique approfondi des refroidisseurs, l'évaluation de leur état de fonctionnement et la mise en œuvre d'un programme d'entretien exhaustif.

46. Le Secrétariat a également examiné avec les agences les sources potentielles suivantes de fourniture de CFC en Iraq après 2009 : les CFC actuellement disponibles dans les vieux refroidisseurs qui pourraient être retirés en Iraq (ou dans un autre pays), les banques de CFC éventuelles de tout pays (ce qui ne sera pas considéré comme une consommation) et/ou les stocks éventuels de CFC vierges autres que les stocks intérieurs. Au sujet des importations de CFC vierges après 2009, le Secrétariat du Fonds a suggéré que le PNUE et l'ONUDI sollicitent l'avis du Secrétariat de l'ozone concernant la procédure que le gouvernement de l'Iraq doit suivre, car de telles importations conduiraient à la non-conformité au Protocole de Montréal.

47. Le PNUE et l'ONUDI ont donné les renseignements suivants :

- a) Les données confirmées indiquent que 434,8 tonnes PAO de CFC-11 sont stockées en Iraq. Ce volume sera utilisé pour pourvoir à une partie des besoins de la fabrication de mousse après 2010. A l'heure actuelle, tous les fabricants envisagent d'accumuler des stocks supplémentaires de CFC en 2009, bien que les quantités actuelles soient encore en cours de discussions avec les importateurs;
- b) Aux marges de la réunion des réseaux régionaux qui a eu lieu du 10 au 13 mai 2009 à Manama, à Bahreïn, le PNUE a facilité une réunion avec l'Administrateur du Bureau de l'ozone de l'Iraq, des importateurs de SAO locaux et l'ONUDI, avec la participation d'un représentant du Secrétariat du Fonds, à laquelle la question de la disponibilité de CFC après 2009 a été examinée. En conséquence de ce débat, tous les stocks disponibles de CFC vierges (en particulier le CFC-12) seront revérifiés dans les installations des négociants, chez les importants utilisateurs finaux et dans les usines de fabrication de mousse et d'équipement de réfrigération, et les principaux utilisateurs de CFC étudieront avec les négociants les possibilités d'accumuler les CFC nécessaires après 2009 jusqu'à l'achèvement des projets de reconversion. Le gouvernement de l'Iraq, en coopération avec le PNUE et l'ONUDI, déploiera tous les efforts possibles pour accélérer la mise en œuvre des projets d'investissement et les activités d'assistance technique et de formation dans le cadre du plan national d'élimination, en particulier ceux qui peuvent fournir des CFC recyclés provenant de grandes usines de réfrigération désaffectées, promouvoir l'introduction de frigorigènes de substitution et étudier l'importation de CFC recyclé de différentes sources fiables.

48. Le calendrier d'élimination du plan national d'élimination a été révisé en conséquence pour inclure une consommation nulle de SAO, à l'exception des HCFC, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

### **Projet d'investissement dans le secteur de la mousse**

49. Selon la proposition de projet cadre dans le secteur de la mousse, la reconversion des trois usines de fabrication conduira à l'élimination de 993 tonnes PAO de CFC-11 (c'est-à-dire 508 tonnes PAO pour Iraq Steel, 445 tonnes PAO pour Nassr State et 40 tonnes PAO pour Baghdad Industrial). On a fait observer cependant que les données déclarées dans le programme de pays/plan national d'élimination indiquent que, 290 des 342,5 tonnes PAO de CFC-11 importées en 2008 ont été utilisées dans le secteur des mousses et les 52,5 tonnes PAO restantes ont été utilisées dans le sous-secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération (20 tonnes PAO pour le nettoyage des circuits de réfrigération et 32,5 tonnes PAO pour l'entretien des refroidisseurs). En outre, à sa 57<sup>e</sup> réunion, le Comité exécutif a approuvé deux projets d'investissement dans les secteurs de la fabrication de mousse et d'équipement de réfrigération pour l'élimination totale de 171,5 tonnes PAO de CFC-11. Par conséquent, la consommation admissible restante de CFC-11 associée au secteur des mousses est de 118.5 tonnes PAO.

50. Certaines questions d'ordre technique et liées au coût ont été examinées avec l'ONUDI, notamment le fait que l'augmentation de capacité et l'amélioration de la technologie associées au remplacement de l'équipement de base dans les lignes de production des trois entreprises n'ont pas été pleinement prises en compte dans le calcul des surcoûts. Le coût des machines de gonflage à haute pression proposées étaient très élevés (290 000 \$US chacune pour les usines d'Iraq Steel et de Nassr State et 130 000 \$US pour Baghdad Industries) par rapport à un matériel semblable dans d'autres projets approuvés. Les coûts associés aux appareils de sécurité pour l'usage du pentane comme agent de gonflage, qui représentent environ 45 pour cent du coût total, étaient très élevés et les éléments proposés n'étaient pas tous admissibles (par exemple, l'enceinte proposée autour du transporteur, qui augmente considérablement le coût du projet, était susceptible de n'accroître que marginalement la sécurité, étant donné que les compagnies produisaient principalement des panneaux-sandwich à parements d'acier et non des blocs de mousse)

51. L'ONUDI a indiqué que le projet cadre avait été élaboré en s'appuyant sur les informations fournies par les entreprises, conformément au questionnaire de l'ONUDI, entre autres les paramètres techniques de leurs installations de production de mousse et la consommation de produits chimiques pour les formulations de mousse (y compris le CFC-11). Elle a aussi indiqué que les usines de fabrication opéraient sur la base de deux équipes et que les stocks de CFC-11 des années précédentes étaient aussi utilisés.

52. Notant que les propositions ont été élaborées à partir des informations fournies par des experts locaux et les difficultés rencontrées par les experts de l'ONUDI pour vérifier les données au niveau des usines, il a été décidé de recalculer les projets sur la base d'un projet semblable approuvé par le Comité exécutif. Parmi les 16 projets de remplacement du CFC-11 par le pentane dans le secteur de la mousse rigide approuvés dans le cadre du Fonds, un projet en Serbie (approuvé à la 35<sup>e</sup> réunion) avait un équipement de production de base très semblable à celui qui est installé chez Iraq Steel et Nassr State (machine de gonflage de mousse avec mélangeur à capacité de production maximale de 15 kg/min et pompes de dosage de polyol et de MDI à capacité maximale de 7,5 kg/min). Dans le cas de Baghdad Industries, le coût de la machine à haute pression et les questions de sécurité ont été ajustés.

53. Le coût final convenu du projet cadre couvrant les trois usines de fabrication de mousse s'élève à 1 778 105 \$US (après déduction de 4 005 \$US d'économies d'exploitation) afin d'éliminer 266 tonnes PAO de CFC avant juillet 2011. Le rapport coût-efficacité du projet est de 6,68 \$US/kg.

## **Fabrication de l'équipement de réfrigération**

54. La justification du choix d'une technologie à base de HFC-134a a été incluse dans la proposition de reconversion du sous-secteur de la réfrigération commerciale. Cependant, l'emploi de frigorigènes à base d'hydrocarbures et à faible PRG (HC-600a), est une technologie viable et sûre, particulièrement pour les entreprises moyennes et plus grandes dont les volumes de production annuelle sont supérieurs à 100 unités. Vu que le HC-600a a été choisi pour le projet de réfrigération domestique de Light Industries approuvé à la 57<sup>e</sup> réunion, la technologie et le frigorigène seront disponibles dans le pays. L'ONUDI a expliqué que bien que le HC-600a se soit avéré efficace et sûr pour les petites charges de frigorigènes, ce n'était pas le cas pour les charges de frigorigènes plus élevées. La charge moyenne de CFC-12 nécessaire pour les refroidisseurs d'eau en Iraq est élevée (environ 0,5 kg) comparée aux autres projets d'élimination des CFC dans les refroidisseurs d'eau approuvés jusqu'à présent et par conséquent, les frigorigènes à base d'hydrocarbures ne constituent pas une technologie de remplacement viable.

55. Les questions techniques et relatives aux coûts ont été examinées, notamment la demande d'équipements (pompes à vide, unités de chargement, détecteurs de fuite et matériel de recyclage) qui devrait être basée sur la production actuelle et non la capacité installée; l'admissibilité des unités de chargement, compte tenu des très faibles volumes de production des entreprises; et la demande de machines de récupération pour l'entretien après-vente de l'équipement. L'ONUDI a indiqué que l'une des sociétés du projet cadre (State Company of Electrical Industry) a trois principaux ateliers de fabrication, l'un pour la production de refroidisseurs d'eau à base de CFC et les deux autres pour la production d'équipement à base de HCFC (différents types de climatiseurs). A la lumière des observations du Secrétariat et compte tenu de l'équipement de base disponible dans chaque compagnie et les besoins de production, le nombre de pompes à vide a été ajusté; les trois machines de chargement existantes dans la plus grande entreprise seront remplacées; et aucun détecteur de fuite ne sera demandé. L'équipement nécessaire à l'entretien a été inclus à titre de composante du projet cadre, tandis que la formation à l'intention des techniciens d'entretien de l'équipement de réfrigération sera fournie dans le cadre de la composante entretien de l'équipement de réfrigération du plan national d'élimination.

56. Le coût final convenu du projet cadre couvrant les six usines de fabrication d'équipement de réfrigération commercial s'élève à 227 425 \$US pour éliminer 15,3 tonnes PAO de CFC-12 avant décembre 2010. Le rapport coût-efficacité du projet est de 14,83 \$US/kg.

## **Entretien de l'équipement de réfrigération**

57. Lors de l'examen de la composante entretien de l'équipement de réfrigération du plan national d'élimination, il a été constaté que plus de 2 680 000 \$US d'un total de 3 786 000 \$US étaient affectés à la création d'un réseau de récupération et à des machines de récupération/recyclage de diverses capacités. Compte tenu des exigences des prescriptions des décisions 41/100 et 49/6 et des observations faites sur la consommation de SAO, cette activité ne pouvait être recommandée pour approbation telle qu'elle était présentée. L'ONUDI a été invitée à envisager l'élaboration d'un programme d'assistance technique plus ample, comportant éventuellement les activités suivantes :

- a) Evaluation technique des refroidisseurs à base de CFC, avec un programme de révision et d'entretien exhaustif;
- b) Conduite d'une analyse détaillée des besoins en CFC après 2009 pour le secteur de fabrication et d'entretien, identifiant des sources éventuelles de fourniture de CFC, de préférence recyclés, et évaluation de la création d'une banque de CFC à ces fins (de préférence n 2009);

- c) Mise en œuvre d'un mécanisme permettant l'importation de mélanges qui ne sont pas à base de CFC et qui pourraient être utilisés immédiatement pour l'entretien de divers types d'équipement de réfrigération à base de CFC encore opérationnels;
- d) Identification de systèmes de réfrigération commerciaux à base de CFC de taille moyenne à grande qui pourraient être reconvertis à des frigorigènes de substitution d'une manière techniquement et économiquement faisable;
- e) Assemblage éventuel de machines de recyclage simples, associées à un nombre limité de machines de récupération et recyclage de frigorigènes multiples qui pourraient être employées pour l'entretien de grands systèmes de réfrigération et refroidisseurs commerciaux;
- f) Fourniture d'outils d'entretien de base à un nombre limité d'ateliers certifiés, notamment du matériel de brassage, des pompes à vide, des balances et des détecteurs de fuite.

58. Suite à plusieurs discussions sur cette question, le PNUE et l'ONUDI ont décidé de réviser cette composante du projet en suivant l'approche suggérée. Le coût total convenu pour le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, y compris le programme d'assistance technique, s'élève à 3 632 000 \$US, répartis comme suit :

- a) Elaboration et adoption de mesures législatives exhaustives sur les SAO et mise en place et mise en service d'une équipe spéciale d'application (80 000 \$US pour le PNUE);
- b) Mise en œuvre de programmes de formation de formateurs et de formation l'intention de 500 agents de douane et des autorités compétentes et fourniture de matériel d'identification des SAO (266 000 \$US pour le PNUE);
- c) Création d'une équipe spéciale pour le secteur de la réfrigération, chargée de la mise à jour des programmes de formation des centres de formation technique et professionnelle, de l'élaboration de codes de bonnes pratiques d'entretien et de la mise en place d'un système de certification obligatoire pour les techniciens (110 000 \$US pour le PNUE);
- d) Mise en œuvre de programmes de formation de formateurs et de formation pour 3 000 techniciens sur les bonnes pratiques d'entretien; élaboration d'un programme de formation à la conversion de systèmes de réfrigération à des frigorigènes à base d'hydrocarbures et équipement de 10 centres de formation (615 000 \$US pour le PNUE);
- e) Création de trois centres de récupération et recyclage dans les provinces du nord, du sud et du centre de l'Iraq, afin d'assurer la fourniture de CFC recyclé au marché d'entretien local en mettant l'accent sur l'obtention de CFC de systèmes de réfrigération de moyenne à grande échelle, vieux, retirés ou désaffectés et promouvoir les CFC recyclés (719 000 \$US pour l'ONUDI);
- f) Mise en place d'un programme d'incitation à la conversion d'équipement à base de CFC à des frigorigènes de substitution aisée (562 000 \$US pour l'ONUDI);
- g) Fourniture d'une assistance technique au sous-secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, y compris l'augmentation des capacités techniques des petits et moyens ateliers d'entretien et les climatiseurs d'automobile; appui technique aux propriétaires de grands refroidisseurs à base de CFC et de grands systèmes de réfrigération commerciaux

en vue de faciliter le retrait des vieux systèmes et de sensibiliser le public aux autres technologies disponibles (frigorigènes sans HCFC et de préférence à faible PRP); et gestion et distribution adéquate d'équipement et de fournitures aux principales parties prenantes (1 280 000 \$US pour l'ONUDI).

59. Parallèlement à la mise en œuvre des projets d'élimination de SAO à l'exception des HCFC, le gouvernement de l'Iraq doit élaborer un plan et une stratégie d'élimination afin de parvenir au gel des HCFC et à une réduction de 10 pour cent de la consommation de HCFC avant 2013 et 2015 respectivement (le financement de la préparation du PGEH de l'Iraq a été approuvé à la 55<sup>e</sup> réunion). Lors de l'examen de la proposition pour l'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien, les constatations suivantes ont été faites :

- a) Plusieurs des activités d'élimination proposées seront aussi pertinentes pour l'élimination du HCFC-22 utilisé dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération. Ces activités comprennent : élaboration de mesures réglementaires relatives aux SAO et d'un système de permis; formation des agents de douane; formation et certification des techniciens d'entretien de l'équipement de réfrigération; mise en œuvre de programmes d'assistance techniques tels que la récupération et le recyclage, la conversion d'équipement et l'introduction de frigorigènes de substitution;
- b) De même, la création de l'unité de gestion du projet et les activités de sensibilisation et de diffusion d'information concerneront aussi l'élimination des CFC et des HCFC.

60. Par conséquent, il a été suggéré que, lors de la mise en œuvre des activités d'élimination des CFC dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et de la création de l'unité de gestion du projet, le PNUE et l'ONUDI tiennent dûment compte de l'élimination imminente du HCFC-22. Le PNUE et l'ONUDI ont indiqué qu'ils tenteraient de le faire. A titre d'exemple, les mesures réglementaires qui seront élaborées pendant la mise en œuvre du plan national d'élimination s'étendront à l'élimination des HCFC; les machines de récupération et les machines de récupération/recyclage qui seront achetées auront des capacités multifrigorigènes (CFC et HCFC). Les activités seront cependant axées sur les CFC, compte tenu du besoin urgent de les éliminer totalement dans le pays. Par ailleurs, les conditions requises pour que l'Iraq s'acquitte de ses obligations d'éliminer les HCFC seront évaluées de manière plus détaillée pendant l'élaboration du PGEH.

### **Programme de gestion des halons**

61. La demande d'équipement de récupération et de recyclage des halons a attiré l'attention de l'ONUDI sur la nécessité d'élaborer un plan d'activités qui devrait comprendre le calcul du coût d'exploitation et une projection des recettes, ainsi que le coût et les modalités de transport des halons et/ou de l'équipement à destination ou en provenance du client (décision 44/8 d)). Par conséquent, en l'absence d'un plan d'activités, la demande d'équipement n'est pas admissible. Sur cette question, l'ONUDI a indiqué que le principal organisme bénéficiaire du projet sera la Défense civile, celle-ci étant le principal consommateur de halons et responsable des opérations de lutte contre l'incendie en Iraq. La Défense civile sera donc responsable de l'exploitation et de la gestion de l'équipement. Dans l'absence d'un plan d'activités, l'ONUDI a décidé de retirer la demande de la machine de récupération/recyclage des halons. Le coût de cette composante du projet a donc été ajusté à 30 000 \$US.

### **Assistance technique pour l'élimination du CTC, du méthylchloroforme et du CFC-113**

62. Notant que la consommation de CTC déclarée pour 2008 en vertu de l'article 7 est de 4,6 tonnes PAO (avec une consommation de référence pour la conformité de 21,4 tonnes PAO), des précisions ont

été demandées sur la possibilité d'éliminer totalement toutes les utilisations réglementées de CTC et de CFC-113 par le biais de l'élément d'assistance technique dans le secteur des solvants. Prenant en considération la très faible consommation de SAO à éliminer par le biais de ce programme d'assistance technique et compte tenu d'autres propositions dont les niveaux de consommation sont semblables, il a été décidé d'ajuster le niveau de financement à 60 000 \$US. Le projet traitera également des très petits volumes de méthylchloroforme utilisés en Iraq.

### Unité de gestion du projet

63. La demande de 200 000 \$US pour l'appui du PNUE en tant qu'élément de l'unité de gestion du projet a été jugée irrecevable. Précédemment, le Secrétariat avait soulevé la difficulté des voyages et du travail en Iraq auprès de l'ONUDI dans le cadre des projets relatifs aux secteurs de la mousse et de la réfrigération présentés à la 57<sup>e</sup> réunion. Comme il a été communiqué au Comité exécutif, l'ONUDI a indiqué qu'aucune restriction n'empêchait les techniciens travaillant pour les fournisseurs en réfrigération et en équipement de mousse de se rendre en Iraq. Sur la question de responsabilité et des exigences de rapport au Comité exécutif, l'ONUDI a fait observer qu'une équipe de pays des Nations Unies (composée de 17 agences et programmes, y compris l'ONUDI) coopère avec la Mission d'assistance à l'Iraq des Nations Unies. L'ONUDI comptera sur les services et le soutien du réseau des Nations Unies qui existe dans le pays, et en particulier sur l'assistance du Bureau de l'ONUDI pour l'Iraq, basé à Amman en Jordanie. En outre, l'unité de surveillance du projet sera composée d'experts recrutés localement.

64. Le coût total de l'unité de gestion du projet a été recalculé à 10 pour cent du coût total convenu du plan national d'élimination pour l'Iraq et ne comprend pas la demande d'appui du PNUE. Ce niveau de financement est semblable au calcul du coût de l'unité de gestion du projet de la majorité des plans d'élimination nationaux approuvés jusqu'à présent.

### Résumé du surcoût convenu du plan national d'élimination pour l'Iraq

65. Un niveau de financement total de 6 297 530 \$US a été convenu pour le plan national d'élimination de l'Iraq, réparti comme suit :

Eléments sous-projets	\$ US			SAO (tonnes PAO)
	Total	PNUE	ONUDI	
Secteur de la fabrication de mousse	1 778 105		1 778 105	266,0
Secteur de la fabrication d'équipement de réfrigération	227 425		227 425	15,3
Plan d'élimination dans l'entretien de l'équipement de réfrigération	3 632 000	1 071 000	2 561 000	1 102,2
Programme de gestion des halons	30 000		30 000	-
Elimination du CTC, du méthylchloroforme et du CFC-113	60 000		60 000	0,7
Unité de gestion du projet	570 000	570 000		
<b>Total</b>	<b>6 297 530</b>	<b>1 641 000</b>	<b>4 656 530</b>	<b>1 384,2</b>

66. Du montant total du plan national d'élimination, une somme de 5 489 530 \$US est demandée pour financement à la 58<sup>e</sup> réunion. Ce niveau de financement est nécessaire pour mettre en œuvre les activités dans les secteurs de la fabrication de mousse et d'équipement de réfrigération (achat de l'équipement nécessaire pour la reconversion à des technologies sans CFC) et pour démarrer la mise en œuvre des activités relatives au secteur de l'entretien (programmes de formation, équipement et outils

pour les techniciens en entretien, conversion de l'équipement de réfrigération à base de CFC et introduction de frigorigènes de substitution d'adoption aisée).

### **Projet d'accord entre le gouvernement de l'Iraq et le Comité exécutif**

67. Le gouvernement de l'Iraq a présenté un projet d'accord entre le gouvernement et le Comité exécutif, comportant les conditions de l'élimination complète des CFC, des halons, du CTC et du méthylchloroforme en Iraq. Celui-ci figure à l'annexe du présent document.

### **RECOMMANDATION**

68. Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif :

- a) Prend note avec satisfaction de la détermination du gouvernement de l'Iraq d'éliminer complètement la consommation de CFC, de halons, de méthylchloroforme et de CTC avant le 1<sup>er</sup> janvier 2010;
- b) Prend note en outre avec reconnaissance de l'assistance et des orientations fournies au gouvernement de l'Iraq par le PNUE et l'ONUDI, qui ont conduit à la ratification de la Convention de Vienne et du Protocole de Montréal et tous ses amendements, à la création d'un système de permis pour les SAO et à l'élaboration et présentation d'un plan national d'élimination pour l'Iraq;
- c) Approuve en principe le plan national d'élimination pour l'Iraq au montant de 6 297 530 \$US, plus des coûts d'appui d'agence de 213 330 \$US pour le PNUE et des coûts d'appui d'agence de 349 240 \$US pour l'ONUDI;
- d) Approuve le projet d'accord entre le gouvernement de l'Iraq et le Comité exécutif pour la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale qui figure dans l'annexe I du présent document;
- e) Approuve le programme de mise en œuvre annuel pour 2009 (première tranche);
- f) Prie instamment le PNUE et l'ONUDI de tenir pleinement compte des exigences des décisions 41/100 et 49/6 lors de la mise en œuvre du plan de gestion de l'élimination finale; et

69. Le Secrétariat recommande en outre l'approbation globale de la première tranche du plan annuel aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous :

	<b>Titre du projet</b>	<b>Financement du projet (\$US)</b>	<b>Coûts d'appui (\$US)</b>	<b>Agence d'exécution</b>
a)	Plan national d'élimination (première tranche)	1 136 000	147 680	PNUE
b)	Plan national d'élimination (première tranche)	4 353 530	326 515	ONUDI



## Annex I

### **PROJET D'ACCORD ENTRE LA REPUBLIQUE D'IRAQ ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR L'ÉLIMINATION DES SUBSTANCES QUI APPAUVRISSENT LA COUCHE D'OZONE**

1. Le présent accord représente l'entente entre le gouvernement de l'Iraq et le Comité exécutif concernant l'élimination totale de l'utilisation réglementée des substances appauvrissant la couche d'ozone définies à l'appendice 1-A (les « Substances »).
2. Le Pays convient de respecter les limites de consommation annuelle des Substances définies aux lignes 2, 5, 8 et 11 de l'appendice 2-A (« Objectifs et financement ») du présent Accord. Les objectifs d'élimination annuelle devront au minimum correspondre aux calendriers de réduction dictés par le Protocole de Montréal. Le Pays reconnaît que, en acceptant le présent Accord et l'acquittement par le Comité exécutif de ses obligations financières décrites au paragraphe 3, il renonce à demander ou à recevoir des fonds supplémentaires du Fonds multilatéral concernant les Substances.
3. Sous réserve de la conformité du Pays aux obligations définies dans le présent Accord, le Comité exécutif convient en principe de fournir au Pays le financement indiqué à la ligne 15 de l'appendice 2-A (« Objectifs et financement »). Le Comité exécutif fournira, en principe, ce financement à ses réunions, tel qu'il est indiqué à l'appendice 3-A (le « Calendrier de financement approuvé »).
4. Le Pays respectera les limites de consommation relatives à chaque Substance, tel qu'il est indiqué à l'appendice 2-A. Il acceptera également la vérification indépendante, par l'agence d'exécution pertinente, du respect de ces limites de consommation, tel qu'il est décrit au paragraphe 5 b) du présent Accord.
5. Le Comité exécutif ne fournira pas le financement conformément au calendrier de financement approuvé à moins que le pays n'ait satisfait aux conditions suivantes au moins 60 jours avant la réunion applicable du Comité exécutif indiquée dans ledit calendrier :
  - a) Le Pays a respecté les objectifs fixés pour l'année concernée;
  - b) Le respect de ces objectifs sera vérifié indépendamment;
  - c) Le Pays a appliqué dans une large mesure toutes les mesures décrites dans le Programme annuel précédent de mise en œuvre; et
  - d) Le Pays a soumis au Comité exécutif, qui l'a approuvé, un programme annuel de mise en œuvre selon le format indiqué à l'appendice 4-A (« Format pour les Programmes annuels de mise en œuvre »), concernant l'année pour laquelle les fonds sont demandés.
6. Le pays effectuera une surveillance précise de ses activités en vertu du présent Accord. Les institutions indiquées à l'appendice 5-A (« Les institutions de surveillance et leurs rôles ») assureront la surveillance et prépareront des rapports en la matière conformément aux rôles et responsabilités indiqués à l'appendice 5-A. Cette surveillance sera également soumise à une vérification indépendante au sens du paragraphe 5 b).
7. Bien que le niveau de financement soit déterminé sur la base d'une évaluation des besoins du pays en matière de respect de ses obligations aux termes du présent Accord, le Comité exécutif convient que le Pays peut bénéficier de souplesse pour réaffecter les fonds approuvés, ou une partie des fonds,

conformément à l'évolution de la situation, afin de réaliser les objectifs prévus par cet Accord. Toute réaffectation importante doit être documentée à l'avance dans le Programme de mise en œuvre annuel suivant et entérinée par le Comité exécutif aux termes du paragraphe 5 d). Toute réaffectation non importante peut être intégrée au Programme de mise en œuvre annuel approuvé, en cours d'application à l'époque, et déclarée au Comité exécutif dans le rapport annuel de mise en œuvre.

8. La réalisation des activités dans le sous-secteur de l'entretien de la réfrigération fera l'objet d'une attention particulière, notamment sur les points suivants :

- a) Le Pays tirera parti de la souplesse offerte aux termes du présent Accord pour répondre aux besoins spécifiques qui pourraient survenir dans le cadre de la mise en œuvre du projet.
- b) Le programme d'assistance technique destiné aux sous-secteurs de l'entretien de la réfrigération sera mis en œuvre par étapes afin que les ressources puissent être affectées à d'autres activités d'élimination, telles qu'une formation complémentaire ou la fourniture d'équipements d'entretien, si les résultats prévus ne sont pas atteints, et il fera l'objet d'une surveillance étroite conformément à l'appendice 5-A du présent Accord.
- c) Le Pays et l'agence d'exécution principale prendront dûment compte des exigences des décisions 41/100 et 49/6 pendant la mise en œuvre du projet.

9. Le Pays convient d'assumer la responsabilité générale de la gestion et de la mise en œuvre du présent Accord et de toutes les activités qu'il entreprend ou fait entreprendre en son nom dans le but de s'acquitter de ses obligations en vertu du présent Accord. Le PNUE est convenu d'assumer le rôle d'agence d'exécution principale et l'ONUDI a accepté d'être l'agence d'exécution coopérante (l'« agence coopérante ») sous la supervision de l'agence d'exécution principale en ce qui concerne les activités du Pays prévues par le présent Accord. L'agence d'exécution principale sera responsable de la réalisation des activités énumérées à l'appendice 6-A, qui comprennent entre autres une vérification indépendante conformément au paragraphe 5 b). Le Pays accepte également les évaluations périodiques qui seront effectuées dans le cadre des programmes de travail de surveillance et d'évaluation du Fonds multilatéral. L'agence d'exécution coopérante aura la responsabilité de mener les activités mentionnées dans l'appendice 6-B. Le Comité exécutif convient, en principe, de verser à l'agence d'exécution principale et à l'agence d'exécution coopérante les frais indiqués aux lignes 16 et 17 de l'appendice 2-A.

10. Si, pour quelque raison que ce soit, le Pays ne parvient pas à réaliser les Objectifs établis dans le présent accord, il accepte alors de ne plus être en droit de prétendre au financement conformément au calendrier de financement approuvé. Le financement sera rétabli à la discrétion du Comité exécutif, conformément à un calendrier de financement approuvé déterminé par le Comité exécutif une fois que le Pays aura prouvé qu'il a respecté toutes les obligations qu'il aurait dû satisfaire avant la réception du versement suivant des fonds prévu audit calendrier. Le pays convient que le Comité exécutif peut réduire le financement dans les limites indiquées à l'appendice 7-A pour chaque tonne de PAO dont la consommation n'aura pas été réduite au cours d'une même année.

11. Les éléments de financement du présent accord ne seront pas modifiés en raison d'une décision future du Comité exécutif pouvant toucher le financement de tout autre projet sectoriel de consommation ou activité connexe dans le pays.

12. Le Pays se conformera à toute demande raisonnable du Comité exécutif et de l'agence d'exécution principale et de l'agence d'exécution coopérante destinée à faciliter la mise en œuvre du

présent Accord. En particulier, il donnera à l'agence d'exécution principale et à l'agence d'exécution coopérante accès aux renseignements nécessaires pour vérifier la conformité à cet accord.

13. Tous les accords définis dans le présent Accord seront mis en œuvre uniquement dans le contexte du Protocole de Montréal et comme le stipule le présent Accord. Sauf indication contraire, la signification de tous les termes utilisés dans le présent Accord est celle qui leur est attribuée dans le Protocole.

## **APPENDICES**

### **APPENDICE 1-A: SUBSTANCES**

Annexe A :	Groupe I	CFC-11, CFC-12, CFC-113 et CFC-115
Annexe A :	Groupe II	Halon-1211, halon-1301, halon-2402
Annexe B :	Groupe II	Tétrachlorure de carbone
Annexe B :	Groupe III	Méthyle chloroforme

**APPENDICE 2-A: OBJECTIFS DE CONSOMMATION ET FINANCEMENT**

		2008	2009	2010	2011	Total
1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe A du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	227,6	227,6	-	-	
2	Consommation totale maximum permise de substances du groupe I de l'annexe A (tonnes PAO)	s.o.	1 350,0*	-	-	
3	Nouvelles réductions des substances du groupe I de l'annexe A (tonnes PAO)		1 597,1			1 597,1
4	Calendrier de réduction des substances du groupe II de l'annexe A du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	35,2	35,2	-	-	
5	Consommation totale maximum permise de substances du groupe II de l'annexe A (tonnes PAO)	s.o.	-	-	-	
6	Nouvelles réductions de substances du groupe II de l'annexe A		39,1			39,1
7	Calendrier de réduction des substances du groupe II de l'annexe B du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	3,2	3,2	-	-	
8	Consommation totale maximum permise de substances du groupe II de l'annexe B (tonnes PAO)	s.o.	-	-	-	
9	Nouvelles réductions des substances du groupe II de l'annexe B (tonnes PAO)		4,6			4,6
10	Calendrier de réduction des substances du groupe III de l'annexe B du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	-	-	-	-	
11	Consommation totale maximum permise de substances du groupe III de l'annexe B		-	-	-	
12	Nouvelles réductions de substances du groupe III de l'annexe B (tonnes PAO)		**			**
13	Financement convenu par l'agence d'exécution principale (PNUE)(\$US)		1 136 000		505 000	1 641 000
14	Financement convenu par l'agence d'exécution coopérante (ONUDI)(\$US)		4 353 530		303 000	4 656 530
15	Financement total convenu (\$US)		5 489 530		808 000	6 297 530
16	Coûts d'appui (13 %) pour l'agence principale (PNUE) (\$US)		147 680		65 650	213 330
17	Coûts d'appui (7,5 %) pour l'agence d'exécution coopérante (ONUDI) (\$US)		326 515		22 725	349 240
18	Total des coûts d'appui convenus (\$US)		474 195		88 375	562 570
19	Total du financement convenu (\$US)		5 963 725		896 375	6 860 100

\*Chiffre estimatif

\*\*0,2 tonnes de substances du groupe III de l'annexe B

### APPENDICE 3-A: CALENDRIER DE FINANCEMENT APPROUVÉ

1. Le financement de la deuxième tranche sera évalué pour approbation à la deuxième réunion de l'année 2011.

### APPENDICE 4-A: FORMAT DU PROGRAMME ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

1. **Données**

Pays \_\_\_\_\_  
 Année du plan \_\_\_\_\_  
 Nombre d'années écoulées \_\_\_\_\_  
 Nombre d'années restantes \_\_\_\_\_  
 Objectif de consommation de SAO de l'année précédente \_\_\_\_\_  
 Objectif de consommation de SAO de l'année du plan \_\_\_\_\_  
 Niveau de financement demandé \_\_\_\_\_  
 Agence d'exécution principale \_\_\_\_\_  
 Agence d'exécution coopérante \_\_\_\_\_

2. **Objectifs**

Indicateurs		Année précédente	Année du plan	Réduction
Offre de SAO	Importation			
	<b>Total (1)</b>			
Demande de SAO	Fabrication			
	Entretien			
	Réserves			
	<b>Total (2)</b>			

3. **Mesures prises par l'industrie**

Secteur	Consommation année précédente (1)	Consommation année du plan (2)	Réduction année du plan (1) - (2)	Nombre de projets achevés	Nombre d'activités liées aux services d'entretien	Élimination de SAO (tonnes PAO)
Fabrication						
Aérosols						
Mousse						
Réfrigération						
Solvants						
Autres						
<b>Total</b>						
Entretien						
Réfrigération						
<b>Total</b>						
<b>Total général</b>						

4. **Assistance technique**

Activité proposée : \_\_\_\_\_  
Objectif : \_\_\_\_\_  
Groupe cible : \_\_\_\_\_  
Incidences : \_\_\_\_\_

5. **Mesures prises par le gouvernement**

Moyens d'action/activités prévus	Calendrier d'exécution
Type de moyen d'action pour réglementer l'importation des SAO: entretien, etc.	
Sensibilisation du public	
Autres	

6. **Budget annuel**

Activité	Dépenses prévues (\$US)
Total	

7. **Frais d'administration**

**APPENDICE 5-A : LES INSTITUTIONS DE CONTRÔLE ET LEUR RÔLE**

1. Le gouvernement de l'Iraq, en consultation avec l'agence d'exécution principale, sélectionnera et recrutera une organisation/entreprise locale indépendante pour entreprendre cette tâche et rendra compte chaque année des résultats et livrables du plan national d'élimination. La sélection de cette organisation dépendra des résultats de l'exercice de renforcement des capacités proposé dans l'élément Politique du plan national d'élimination.

2. L'organisation aura accès à toutes les données financières et techniques et aux informations concernant la mise en œuvre du plan d'élimination des substances pour assurer la collecte de données fiables et le recoupement.

3. L'organisation élaborera et soumettra à l'Unité nationale d'ozone et à l'agence d'exécution principale des rapports d'activités sur une base trimestrielle et les rapports sur l'état de la mise en œuvre du Plan d'élimination des substances et les chiffres de consommation annuellement pour examen et suivi.

4. L'organisation sélectionnée aura les responsabilités suivantes :

- Elaborer et présenter à l'agence d'exécution principale et à l'Unité nationale d'ozone l'approche de la surveillance indépendante de la mise en œuvre du plan national d'élimination;
- Assurer la surveillance indépendante de toutes les activités mises en œuvre dans le cadre du plan national d'élimination;
- Au moyens de visites d'installations, assurer la surveillance indépendante de entreprises de réfrigération commerciale recevant un appui dans le cadre de ce projet, en établissant le volume et la nature des substances utilisées comme agents de gonflage, en effectuant au moins une visite juste avant que la mise en œuvre du plan national d'élimination ne soit

achevée, et faire rapport sur les conclusions à l'unité nationale d'ozone et à l'agence d'exécution principale;

- Présenter annuellement des rapports sur l'état de mise en œuvre du plan national d'élimination et la consommation de CFC dans le pays;
- Préparer l'évaluation périodique (annuelle) de la consommation de SAO dans le secteur de la réfrigération et évaluer l'impact des projets en cours;
- Prendre en considération les observations et recommandations de l'agence d'exécution principale et de l'Unité nationale d'ozone et agir en conséquence.

5. L'Unité nationale d'ozone aura les responsabilités suivantes :

- Fournir à l'organisation sélectionnée toutes les informations pertinentes disponibles;
- Fournir à l'organisation sélectionnée des informations complètes sur l'Unité nationale d'ozone et ses partenaires;
- Fournir à l'organisation sélectionnée l'appui et la documentation nécessaires pour assurer son accès aux institutions officielles compétentes et autres organisations;
- Fournir un soutien adéquat dans le recueil de données indépendant.

#### Vérification et rapports

6. En consultation avec le pays, l'agence d'exécution principale devrait désigner une organisation indépendante qui aurait pour mandat d'effectuer la vérification annuelle des résultats du plan national d'élimination et de la consommation des substances mentionnées dans l'appendice 1-A et ce programme de surveillance indépendant.

#### **APPENDICE 6-A : RÔLE DE L'AGENCE D'EXÉCUTION PRINCIPALE**

1. L'agence d'exécution principale sera responsable de diverses activités devant être spécifiées dans le descriptif de projet et qui s'articuleront autour des points suivants :

- a) Assurer le contrôle du rendement et la vérification financière conformément au présent Accord et aux procédures et exigences internes spécifiques définies dans le plan d'élimination du pays.
- b) Aider le pays à préparer son programme annuel de mise en œuvre.
- c) Remettre au Comité exécutif un rapport de vérification confirmant que les objectifs ont été atteints et que les activités annuelles connexes ont été réalisées conformément au programme annuel de mise en œuvre, aux termes de l'appendice 5-A.
- d) Veiller à ce que les réalisations des précédents programmes annuels de mise en œuvre transparaissent dans les futurs programmes.
- e) Présenter un rapport sur la mise en œuvre du programme annuel de mise en œuvre de 2009-2010 et préparer le programme de l'année 2010-2011 aux fins de présentation au Comité exécutif.
- f) Veiller à ce que des experts techniques indépendants et qualifiés réalisent les examens techniques décidés par l'agence d'exécution principale.

- g) Exécuter les missions de supervision requises.
- h) S'assurer qu'il existe un mécanisme de fonctionnement permettant la mise en œuvre transparente et efficace du programme annuel de mise en œuvre et la communication de données exactes.
- i) Confirmer la vérification au Comité exécutif que la consommation des substances a été éliminée conformément aux objectifs fixés, à la demande du Comité exécutif.
- j) Coordonner les activités de l'agence d'exécution coopérante et assurer la séquence appropriée des activités.
- k) Veiller à ce que les versements effectués au Pays reposent sur l'utilisation des indicateurs.
- l) Fournir si nécessaire une assistance en matière de politique, de gestion et de soutien technique.

#### **APPENDICE 6-B : RÔLE DE L'AGENCE D'EXÉCUTION COOPÉRANTE**

- 1. L'agence d'exécution coopérante devra:
  - a) Assister lors de l'élaboration des politiques lorsque nécessaire;
  - b) Assister l'Iraq lors de la mise en oeuvre et l'évaluation des activités financées par l'agence d'exécution coopérante et se reporter à l'agence d'exécution principale afin d'assurer une séquence des activités coordonnée ; et
  - c) Fournir les rapports de ces activités à l'agence d'exécution principale, afin d'être inclus dans le rapport global.

#### **APPENDICE 7-A: RÉDUCTIONS DU FINANCEMENT EN CAS DE NON-CONFORMITÉ**

- 1. Conformément au paragraphe 10 de l'Accord, le montant du financement accordé pourra être diminué de 13 000 \$US par tonne PAO de consommation non réduite au cours de l'année.

-----